

Le dispositif mini-entreprise



C'est une création d'entreprise initiée par un groupe d'élèves, accompagnés par leurs enseignants et par un conseiller entreprise. Les jeunes mettent en œuvre une activité économique pour découvrir le quotidien d'une entreprise. Sa durée de vie est d'une année scolaire. Elle nécessite une à deux heures de travail hebdomadaires. Ce projet est proposé aux élèves des classes allant de la troisième aux BTS.

Comment ça fonctionne ?

- Un capital, 500 € maximum
- Un nom et un logo
- Un personnel : PDG, directeur financier, secrétaire...
- Un produit ou un service imaginé, élaboré et vendu par les jeunes
- Une stratégie de communication
- Une gestion d'entreprise : salaires, impôts, TVA...
- Un statut juridique unique, celui d'une SA (virtuelle) : le capital s'obtient par la vente d'actions à 4 €, le principe de fonctionnement est celui d'une société coopérative (un homme = une voix)

Pour quoi faire ?

- Découverte de l'entreprise, de son fonctionnement et de ses contraintes
- Développement du sens des responsabilités et de l'autonomie
- Application des matières enseignées sur un cas concret
- Acquisition de savoir-faire (organiser, planifier, négocier) et de savoir être (créativité, rigueur, esprit d'équipe)
- Rencontres de responsables et cadres d'entreprise
- Travail en interdisciplinarité : tous les enseignants peuvent s'impliquer dans le projet

Qui fait quoi ?

Les services académiques

- sensibilisent les équipes pédagogiques, les équipes de direction à ce projet
- accompagnent les équipes des établissements
- cherchent des partenaires économiques pour parrainer les mini entreprises
- organisent le championnat régional

Les partenaires économiques

- financent le développement du dispositif au travers de l'association EPA Alsace,
- mobilisent leurs adhérents pour accompagner les équipes pédagogiques
- favorisent les contacts avec le monde économique.